



PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires du Cher

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion d'avril 2020 avec vote par correspondance

COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers devait initialement se réunir le jeudi 16 avril 2020. En raison de l'épidémie de Covid-19 et vu l'ordonnance du président de la République n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, une consultation par voie dématérialisée a été organisée.

Ainsi, chacun des membres devait informer le secrétariat de la CDPENAF de son vote par courriel à partir du 27/04/2020 et jusqu'au 04/05/2020.

Ont participé au vote par correspondance :

M. M. CUENOT, président de la commission et représentant M. le préfet du Cher
M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher
M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental du Cher
M. D. MARCEL, représentant l'association des maires du Cher
M. J.C. ROUX, représentant la chambre d'agriculture du Cher
M. A. LESPAGNOL, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole
Mme M. BILLON, représentant la confédération paysanne du Cher
M. D. de MONTALIVET, représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher
M. M. PAEPEGAEY, représentant la fédération des chasseurs du Cher,
M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18
M. E. LE MINTIER, représentant de la coordination rurale du Cher

Quorum : le quorum est atteint puisque 11 membres ont voté par correspondance.

Le détail des votes figure en annexe.

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

PC 018 063 20 00001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : PHOTOSOL Développement
- **Lieu du projet** : « Les Grosses Terres » 18190 – CHAVANNES
- **Description du projet** : Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Résultat du vote

Contre : 5
Abstention : 4
Pour : 2

La commission a rendu un avis défavorable.

Motivation de l'avis : Bien que n'étant plus déclarée à la PAC depuis 2011, le terrain concerné semble conserver une certaine vocation agricole. De plus, le dossier manque de précisions sur la possibilité de maintenir une activité agricole coexistante avec le projet. Enfin, la commission suggère au porteur de projet de prendre l'attache de l'EPCI compétent pour que soit adoptée dans le PLUi une politique cohérente et réfléchie de développement du photovoltaïque au sol.

PC 018 029 20 00001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** AUFORT Denis
- **Lieu du projet :** « Cossonnais » – 18210 – Bessais le Fromental
- **Description du projet :** Construction d'un hangar agricole pour le stockage de céréales, fourrage, foin, paille et engrais liquide (cuve souple) avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 11

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 276 20 00001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** AUFORT Denis
- **Lieu du projet :** « les Barons » – 18210 – Vernais
- **Description du projet :** Construction d'un hangar agricole (projet n° 1) pour le stockage de petites graines avec la mise en place d'un séchoir et de cases ventilées avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 11

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 276 20 00002

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** AUFORT Denis
- **Lieu du projet :** « les Barons » – 18210 – Vernais
- **Description du projet :** construction d'un hangar agricole (projet n° 2) pour le stockage de luzerne et séchage en vrac et en bottes avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 11

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 073 20 00001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** EARL de SOUDRAIN
- **Lieu du projet :** « Soudrain » – 18340 – Corquoy (Sainte Lunaise)
- **Description du projet :** Construction d'un hangar agricole pour le stockage de céréales à plat avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 10

La commission a rendu un avis favorable

PC 018 178 20 00001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** SCEA de Crézançay
- **Lieu du projet :** Le Bourg – 18190 – Crézançay sur Cher
- **Description du projet :** Construction d'un hangar agricole pour le stockage de matériel et de fourrage avec couverture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 109 19 T0010

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** SDIS du Cher
- **Lieu du projet :** route d'Achères - « Les Champs Neufs » - 18250 – Henrichemont
- **Description du projet :** Construction d'un centre de secours

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 117 20 L0001

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** TURPIN Scotty
- **Lieu du projet :** « Les Caveaux » – 18260 – Jars
- **Description du projet :** Construction d'une maison d'habitation liée à l'exploitation agricole

Résultat du vote

Contre : 5
Abstention : 1
Pour : 5

La commission a rendu un avis défavorable (prépondérance de la voix du président)

Motivation de l'avis : l'éloignement entre la maison d'habitation et les bâtiments d'exploitation n'est pas justifié. La construction est donc incompatible avec la préservation des espaces agricoles et ne peut se prévaloir de l'article L111-4 2° CU.

PC 018 269 20 L0002

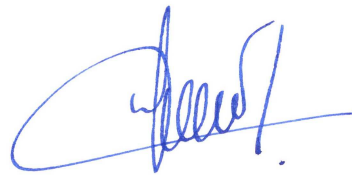
- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** DESDIONS Jean-Marie
- **Lieu du projet :** « Les Garniers » – 18260 – Vailly sur Sauldre
- **Description du projet :** Construction d'un hangar agricole pour le stockage de matériels et de céréales avec couverture panneaux photovoltaïques

Résultat du vote

Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 10

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Le président,



Maxime CUENOT